



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Cooperatives et groupements

Question écrite n° 39752

Texte de la question

M Henri Prat attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les revendications des cooperatives d'utilisation de materiel agricole (CUMA). Elles souhaitent pouvoir beneficier : 1o d'une enveloppe nationale largement revalorisee pour les prets ; 2o d'une quotite de 80 p 100 comme pour les prets individuels ; 3o de la possibilite de financer tout type de materiel agricole ; 4o de plafond d'encours et d'emprunt superieur ; 5o d'un taux identique aux prets installation ou plan de modernisation, et demandent egalement : 6o le relevement du plancher du chiffre d'affaire pour le commissariat aux comptes (de 500 000 francs a 1 000 000 francs ; 7o la possibilite effective pour les collectivites locales d'adhérer aux CUMA ; 8o le maintien du college CUMA au sein du conseil d'administration des chambres d'agriculture contrairement au dernier arrete ; 9o la reconnaissance par le ministere de l'agriculture, l'ANDA et les chambres d'agriculture du developpement exerce par les federations departementales, regionales et nationales des CUMA et l'attribution de moyens financiers correspondants ; 10o l'introduction, dans les programmes de formation agricole, de la reflexion sur la mecanisation cooperative, base d'une agriculture economie, performante et solidaire. Il lui demande la suite qu'il envisage de reserver a ces revendications.

Données clés

Auteur : [M. Prat Henri](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39752

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1806